

déi Lénk

David Wagner
Député



Luxembourg, 18 décembre 2018

Concerne : Question orale relative au conflit social au sein de Luxtram S.A.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 86 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Mobilité.

Dans le cadre du conflit social qui oppose le personnel de Luxtram S.A. à la direction, les syndicats OGBL et FNCTFEL ont fait savoir aujourd'hui qu'un salarié de Luxtram a été licencié sans motif apparent. Néanmoins, le fait qu'il était engagé syndicalement et qu'il participait à la constitution d'une liste pour l'élection de la délégation du personnel serait à l'origine de la décision de la direction de Luxtram S.A.

Partant, je voudrais vous poser les questions suivantes:

- Monsieur le Ministre est-il au courant de cette décision de licenciement?
- En connaît-il les raisons?
- Monsieur le Ministre partage-t-il l'avis des syndicats qu'il s'agit d'un acte de répression syndicale et quelles conséquences entend-il en tirer?
- Devant la dégradation croissante du conflit auprès de Luxtram, Monsieur le Ministre entend-il prendre ses responsabilités et enjoindre à ses représentants au sein du Conseil d'administration de satisfaire les revendications salariales?

Avec mes salutations respectueuses,

David Wagner
Député